

## PROCES VERBAL 2026 /04

L'an deux mil vingt-six, le mardi 14 avril, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis Péchère de Chamberlanne.

Date de la convocation : 07 avril 2026

Présents : Mesdames CHASSIN Pascale, MULLER Amélie, FAURE Christine, ADAMY Sandy, Messieurs VALOIS Dominique, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, CHAILLOUX Alain, VAN HOUTTE Ignace.

Excusé : Monsieur BERTIEAU Luc

Absent : néant.

Monsieur VALOIS Dominique a été désigné secrétaire de séance.

### **Tour de table :**

Dominique VALOIS : problème de divagation des chiens sur la commune.

Prévoir une campagne de stérilisation des chats errants.

Pascale CHASSIN : problème d'un agriculteur qui lave son matériel dans la *Rizanne*.

Adrien AUTHIER : arbre sur l'atelier. Faire un signalement à Gaël Pannetier (Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant Dronne Aval).

Rappeler aux propriétaires leur obligation d'entretien des berges de la Dronne.

Destruction des nids de Frelons : Le conseil décide à l'unanimité la prise en charge de la destruction des nids de frelons.

Prévoir une réunion d'information de la population animée par Monsieur COUTAND apiculteur.

Comité des fêtes : en construction. La fête patronale est fixée au 14, 15 et 16 aout 2026.

### **Présentation du Compte Financier Unique des différents budgets.**

Approbation à l'unanimité du conseil.

### **Vote des taux d'imposition pour 2026 :**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence et les allocations compensatrices et propose de fixer les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.24 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.67 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 9.18 %

### **inchangés par rapport à l'année 2025.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres le conseil municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 proposés par Monsieur le Maire :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.24 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.67 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 9.18 %

### Vote des différents budgets :

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2026 **ASSAINISSEMENT** suivant :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	31 882.00	31 882.00
INVESTISSEMENT	26 247.010	26 247.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	31 882.00	31 882.00

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
26 247.00	26 274.00	26 247.00

Monsieur le maire propose le budget primitif 2026 **RESTAURANT** suivant :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	25 856.00	25 856.00
INVESTISSEMENT	900.00	900.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	25 856.00	25 856.00

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
26 247.00	900.00	900.00

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2026 de la **COMMUNE** suivant :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	418 429.00	418 429.00
INVESTISSEMENT	287 954.00	287 954.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	418 429.00	418 429.00

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
26 247.00	287 954.00	287 954.00

#### **Projets d'investissement inscrits au budget 2026 :**

##### **Travaux de voirie :**

Accord sur le devis de l'entreprise ADAMY rue de Farebersviller (bordures).

Etudier la réfection de la voirie « allée des pins ».

##### **Achat de la propriété de Monsieur VIATEUR Philippe N° 2 rue du Périgord :**

Accord du conseil pour une proposition d'achat à 95 000 euros financé par un emprunt sur 15 ou 20 ans et autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

##### **Achat des terrains appartenant à Madame VILLECHENOUX :**

Monsieur le Maire expose au conseil que les parcelles de terrain A 412 rue de Farebersviller, A 621 le Bourg et ZE 5 La Clartie sont à vendre. Ces terrains ont fait l'objet d'un droit de préemption par la commune (délibération du 30 novembre 2007 et du 08 décembre 2015).

Monsieur le Maire a contacté les propriétaires qui sont d'accord pour céder leurs biens pour une somme forfaitaire de 9 235.22 euros, les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire le conseil à l'unanimité de ses membres :

**Autorise** Monsieur le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles pour **un prix de 9 235.22 euros** et approuve la prise en charge des frais de notaire par la commune ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

**Divers** : décalage de l'éclairage public au lotissement, problème d'horloge à faire régler par le SDEG 16.

**Demande de stationnement d'un camion Friterie** sur la Place de la Mairie : accord pour les jours de fermeture des restaurant sans branchement électrique.

**Restaurants** : Rester ferme au niveau des nuisances que peuvent engendrer ces commerces.

### **Commission communale des impôts directs :**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Président : Monsieur Denis Péchère de Chamberlanne

### **Membres titulaires :**

Monsieur ROUSSILLON Nicolas	875 Route du Monjat
Monsieur CHAILLOUX Alain	100 Route du Massou
Monsieur AUTHIER Adrien	145 Allée de la Gauterie
Madame FAURE Christine	275 Impasse de larmet
Monsieur VALOIS Dominique	115 rue de Soubise
Madame CHASSIN Pascale	3640 Route des Prairies

### **Membres suppléants :**

Monsieur BERTIEAU Luc	3 rue de Farebersviller
Madame ADAMY Sandy	65 Route du Massou

Madame GEORGES Claire  
Monsieur DE GUILLEBON Olivier  
Monsieur AUTHIER Philippe  
Monsieur FAURE Jean-Claude

610 Route des Vallons  
20 rue du Château  
110 Allée de la Gauterie  
27 chemin de l'Ecurie

Monsieur GOUGUET Eric  
Monsieur PASQUAUD Roland  
Monsieur GEORGES Jean-Claude  
Monsieur CAPOT Jean-Claude  
Madame NYZAM Fabienne  
Monsieur BOURRUT LACOUTURE Jean Paul

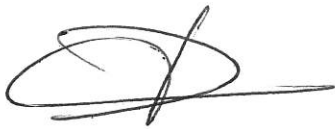
650 route de la Grave  
4 rue des Sarments  
620 Route des Vallons  
2660 Route des Praires  
8 impasse de Roumagou  
130 Impasse de La Petite Grange

Monsieur BENEIX Roger  
Madame LALANCE Ghislaine  
Monsieur CHATENET Cyril  
Madame COIFFARD Evelyne  
Monsieur CHATENET Fabrice  
Monsieur BEGUERIE Stéphane

450 Route des Prairies  
580 Route des Pairies  
160 rue du Fresse  
15 rue de Farebersviller  
22 rue des sarments  
155 Chemin Valois

Séance à Levée 20 h 50

Le secrétaire  
Dominique VALOIS



Le Maire  
Denis Péchère de Chamberlanne

